

CONFERENCE DU 03 FEVRIER 2023

Allocution Introductive du Président

- Monsieur le Directeur de l'I.E.J.,
- Monsieur Rudy RABATHALY
- Madame la vice-Présidente et les membres de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique,
- Chers étudiants,
- Mesdames et Messieurs,

Selon le québécois Claude Jean DEVIRIEUX, « *le droit à l'information est le droit fondamental de l'individu et de la collectivité, de savoir et de faire savoir ce qui se passe, et ce que l'on a intérêt à connaître* ».

Le droit à l'information résulte des articles 9 et 10 de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En effet, l'article 9 consacre le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, alors que l'article 10 consacre le droit d'exprimer librement ses opinions, ses idées, de recevoir et de communiquer toutes informations.

Bien entendu, la liberté d'expression n'est pas un droit absolu, puisque l'article 10 lui-même, indique qu'il peut faire l'objet de restriction, dans l'intérêt de la sécurité nationale, l'intégrité territoriale, la défense de l'ordre, la prévention du crime, de la santé, de la morale, la réputation, des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles, ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

De plus en plus, l'état entend ordonnancer la société. Il a tendance à vouloir maîtriser les rapports sociaux, les oppositions, faire taire les contradictions, et souhaite que l'on approuve sa vision et ses projets.

Dans l'article de BRAULIO DE AL MEIDA E SOUSA, publié dans SUD/NORD 2005/1 n° 20, intitulé « **le pouvoir et mensonge** », l'auteur écrit, en parlant des agents du pouvoir :

« ... ils ont besoin d'occulter la vérité et de mentir, afin de mieux éviter l'émergence de sentiments d'indignation et de révolte, de mouvements de résistance, d'éventuelles organisations et actions de contre-pouvoir, puisque cela rendrait plus difficile ou empêcherait l'atteinte de l'objectif : toujours plus de profit, et avec lui toujours plus de pouvoir ; mais aussi atteindre et maintenir le contrôle du pouvoir ... ».

A cet égard, il a été révélé le 30 janvier 2023, que le 17 janvier 2023, soit deux jours avant la manifestation contre la réforme des retraites, le Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, a invité secrètement dix journalistes appartenant aux médias les plus importants de France, pour leur communiquer « les éléments de langage » du pouvoir, pour expliquer la réforme.

La particularité, est que ces journalistes se sont engagés à garder secret l'existence de ce dîner.

Ce qui a fait dire à Edwy PLENEL, que ces faits illustrent bien « le journalisme de gouvernement contre lequel nous avons créé Médiapart ».

Par ailleurs, internet est l'un des moyens les plus utilisés par le plus grand nombre, pour exercer son droit à la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées.

Cela donne souvent l'opportunité à certains, d'affirmer avec conviction, des contre-vérités, des informations fausses, et même dangereuses.

On comprend alors que se pose la question de la confiance dans l'information, d'où le titre de la Conférence de ce soir :

« Peut-on construire la confiance à l'âge de la désinformation ? ».

Raymond AUTEVILLE
Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre
Président de l'IDHM